

## AVIS DU MAIRE

Suite à divers échanges avec la Direction Départementale de Protection des Populations, veuillez trouver ci-contre message d'information relatif à la conduite à tenir pour les élevages familiaux de volailles, toutes espèces confondues, en relation avec le développement de la grippe aviaire dans l'ouest et le sud-ouest du pays.

Ces règles s'appliquent immédiatement et quelle que soit la taille de l'élevage.

La DDPP sera informée du non-respect de ces règles et des sanctions seront appliquées.

Si quelques volailles ont peu d'intérêt économique pour vous, ce n'est pas le cas pour les éleveurs professionnels.

Donc par solidarité je vous demande d'appliquer sans plus tarder ces prescriptions.

Soyez assuré, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments respectueux.